



**Encore 2000 manifestant-es ce matin dans les rues de Nice !**



**Renforçons l'outil collectif.  
Sans syndiqué-es, pas de syndicat !**



*Cliquez ici pour adhérer en ligne*

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

## **2019-2020 - Lettre du SNUipp-FSU n°59**

**Sommaire :** CAPD, Retraites, Simulateur, Direction, Hors classe, Disponibilité, Emotion, Action sociale, Stage Agenda

---



**Retraites : après la grève du 6 février on continue le 7 !**

**VENDREDI 7 FEVRIER: 18 h -  
Retraite aux flambeaux - RDV Jardins Albert 1er NICE**



A chaque étape de l'action " retraite " le SNUipp-FSU vous informe :

**CHANTIER REFORME des Retraites - Atelier n°1 - 1er degré (Compte-rendu Réunion au MEN - 23/01/2020): [ici](#)**

**Chantier réforme des retraites - Atelier n°2 - 1er degré (Compte-rendu Réunion au MEN - 28/01/2020) : [ici](#)**

**Chantier réforme des retraites Atelier n°3 - 1er degré Collectifs pédagogiques (Compte-rendu Réunion au MEN – 4/02/2020)**

Le 4 février s'est tenue la troisième réunion multilatérale du chantier « réforme des retraites » intitulée « Amélioration du fonctionnement des collectifs pédagogiques ».

Cette réunion s'est déroulée en quatre temps où ont été abordés :

- ▶ **le collectif pédagogique** : le soutien et l'engagement des enseignants-es, l'organisation pédagogique de l'école, le rôle de la direction d'école dans l'animation du collectif pédagogique, l'aide aux élèves à besoin spécifiques.
- ▶ **La conduite de l'action au sein de l'école, le projet d'école** : le conseil d'école, les RASED, le lien école famille.
- ▶ **Le pilotage élargi / lien IEN-CPC-équipe pédagogique** : la formation des équipes et leur accompagnement, le renforcement des compétences des professeurs
- ▶ **Les cercles concentriques autour de l'établissement** : coopérations entre équipes d'école, écoles / collèges, coopérations écoles communes, les besoins des élèves en lien avec les partenaires du médico-social.

**LIRE le compte-rendu: [ici](#)**



## **CAPD 4 Février 2020 : les élu·es du SNUipp-FSU vous rendent compte**

**Séance animée où le SNUipp-FSU a tenu toute sa place !**

**Déclaration liminaire du SNUipp-FSU: lire [ICI](#)**

### **- A l'ordre du jour :**

- liste aptitude direction
- promotions accélérées 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> échelons

### **- Questions diverses posées par le SNUipp-FSU :**

- Participation des personnels aux stages syndicaux ;
- Statut des documents renseignés à l'occasion des visites d'accompagnement ;
- Période de réserve des personnels : votre courriel en date du 13 Janvier 2020
- Votre réponse à notre courrier relatif au dialogue social ;
- Demande d'un groupe de travail sur le dialogue social et la RGPD ; d'un groupe de travail sur le bilan du mouvement ; des relevés de conclusions des deux groupes de travail sur la direction ; comme cela avait été acté ;
- Notre courrier du 27 janvier relatif aux candidatures aux stages Cappei ;
- Calendrier des instances: n'apparaît pas la CAPD relative à la non titularisation de PFSE
- Absence de publication de la circulaire sur les postes à exigences particulières : est-elle prévue sous peu ?

**Compte-rendu [LIRE ICI](#)**



## Évaluer le montant de sa pension avec le SNUipp-FSU !

Le SNUipp-FSU met à la disposition des enseignantes et des enseignants des écoles un simulateur en ligne pour estimer le montant de leur pension à partir des principaux éléments aujourd'hui connus du projet de réforme des retraites.

Alors que se poursuivent les mobilisations et les discussions avec le gouvernement, le SNUipp-FSU scénarise les conséquences de la mise en place d'un système de retraite par points pour les enseignantes et les enseignants des écoles. Il propose un simulateur en ligne qui reprend les éléments principaux de la carrière afin d'estimer le montant prévisionnel de la pension.

Un outil qui présente également quelques éléments clés de la réforme.

## Accéder au simulateur



### **Direction d'école / Point d'étape Compte-rendu de la réunion au Ministère du 27 janvier 2020**

**Le ministère a lancé un cycle de concertations sur le dossier de la direction d'école. Après une réunion début janvier de présentation des résultats du questionnaire ministériel, une concertation a été engagée sur les questions des missions et responsabilités des directrices et directeurs d'école.**

Le DGRH a évoqué la mise en place d'un agenda social s'étalant jusqu'à fin mars et au cours duquel devraient être aussi évoquées les moyens destinés à l'appui aux directrices et directeurs, la question du statut et l'indemnitaire.

Il a toutefois précisé que plusieurs de ces sujets allaient aussi être traités dans les réunions consacrées aux retraites, à la revalorisation et à la transformation en profondeur des métiers de l'éducation. Un calendrier des réunions devrait être transmis dans les prochains jours.

**Lire la suite: [ICI](#)**

***A noter : le SNUipp-FSU est présent lors de toutes les réunions actuelles organisées par le DASEN. Tractage, discussion.. Très bon accueil des directrices et directeurs.***



**La campagne 2020 est lancée : le SNUipp-FSU à vos côtés**

**Les collègues promouvables sont invités à actualiser et enrichir les données figurant dans leur dossier ( menu « Votre CV » )**

**entre le 05 février 2020 et le 16 février 2020**

Chacun est appelé à vérifier et à actualiser les données qualitatives le concernant, notamment son CV, et à signaler à son gestionnaire toute erreur constatée pour correction.

**Avis des IEN, via l'application i-Prof : du 02 mars 2020 au 15 mars 2020.**

Vous pourrez alors consulter cet avis sur I-PROF à ces dates.

Pour accéder à l'avis :

- ▶ aller dans "les services"
- ▶ puis "accéder à la campagne HC professeurs des écoles", cliquer sur OK
- ▶ puis "consulter votre dossier", et enfin "synthèse".
- ▶ LIRE Guide Iprof pour compléter son CV

**239 possibilités en 2019 , 207 en 2018. La dotation sera encore en hausse cette année.**

**Eléments du barème:**

**Valeur professionnelle ( sic !)**

Appréciation de l'IA-DASEN	Points pour le barème Hors Classe
Excellent	120 points
Très satisfaisant	100 points
Satisfaisant	80 points
A consolider	60 points

## + Position dans plage d'appel au 31/8/2020

Echelon	9	9	10	10	10	10	11	11	11	11	11	11
ancienneté dans l'échelon au 31 août	2 ans	3 ans	0 an	1 an	2 ans	3 ans	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Points	0	10	20	30	40	50	70	80	90	100	110	120

**une prise en compte de l'AGS totale (instits + PE) en cas d'égalité de barème pour le 1er discriminant, obtenue par le SNUipp-FSU :**

cela a eu pour effet d'augmenter de manière significative le nombre de collègues promus l'an dernier ayant fait une partie de leur carrière comme instituteurs. Environ 40% il y a 2 ans ; environ 60% l'an dernier.

Voilà une mesure de justice et un acquis syndical majeur !

► Pour rappel, discriminants suivants : ancienneté de grade, échelon, ancienneté d'échelon, genre et date de naissance.

Nous préparons un dossier complet sur le sujet



## Refus de disponibilité

Certains collègues ont reçu hier dans leur boîte professionnelle un courrier de l'IA leur signifiant un refus de disponibilité suite à leur demande en janvier.

Tous ont reçu un courrier impersonnel et factuel précisant que ce refus était lié à la "continuité et la qualité de l'enseignement dans le 1er degré" (...) et à la nécessité de "maintenir l'équilibre entre les besoins d'enseignement et les ressources en personnel du département".

Pour le SNUipp-FSU, ce n'est pas aux collègues de payer le prix du manque de personnels dans l'EN; c'est bien par des places au concours supplémentaires et des conditions salariales et de travail nettement améliorées que les besoins en personnels doivent être pourvus et confortés.

**Les collègues peuvent faire un recours à l'IA pour demander une révision de cette décision.**

**Avec Copie visible au SNUipp-FSU**

**N'hésitez pas à nous solliciter pour les démarches.**



## **L'émotion sanctionnée !**

**Les PE de Seine-Saint-Denis qui le 3 octobre dernier avaient rendu hommage à leur collègue Christine Renon se voient retirer une journée de salaire. Le SNUipp-FSU demande au ministre de revenir sur cette décision.**

Il y a quelque chose de consternant, dans la décision prise par l'administration de prélever une journée de salaire aux quelque 3 000 enseignantes et enseignants des écoles qui, le 3 octobre dernier, ont rendu un dernier hommage à leur collègue Christine Renon, directrice à Pantin qui s'était donnée la mort quelques jours plus tôt.

**Une froideur technocratique qui laisse pantois. Car bien sûr, réglementairement, c'était une journée de grève. Et alors ? Comment faire autrement, ce jeudi d'obsèques, pour exprimer son émotion, sa douleur et sa colère ?**

La FSU avait d'ailleurs demandé officiellement « que cette journée ne donne pas lieu à retenue sur salaire pour les collègues qui se sont mis en grève pour montrer leur soutien et leur indignation, car personne ne devrait mourir de son travail. », s'indigne le SNUipp-FSU dans un courrier adressé le 3 février au ministre de l'Éducation nationale. Une lettre dans laquelle le syndicat lui demande donc solennellement de renoncer au prélèvement de cette journée de grève au caractère oh combien symbolique.

**Réparer une décision imbécile de son administration, voilà qui grandirait la rue de Grenelle...**

**Lire la lettre au ministre**



## **Pour l'accueil matinal en classes dans les maternelles du 06 !**

A l'occasion du stage "Maternelle, l'école première" organisé à Nice le 28 janvier 2020, le SNUipp-FSU 06 lance un appel public à destination des personnels des écoles maternelles et des parents d'élèves pour recouvrer le droit à l'accueil matinal dans les classes.

### **A signer et relayer sans modération.**

Les consignes de sécurité du recteur de l'Académie de Nice diffusées le 17 juin 2019 maintiennent l'interdiction d'accès quotidien aux locaux scolaires des parents d'élèves et empêchent l'organisation des rentrées échelonnées des PS sur deux jours. Ces dispositions restrictives sont une exception nationale, elles sont inconnues d'autres départements pourtant également impactés par des attentats meurtriers

**Lire la suite**

### **Lire et signer l'appel**

#### **Rupture conventionnelle**



### **Rupture conventionnelle dans la fonction publique**

La culture de l'entreprise et le management franchit à nouveau les portes du service public... Une nouvelle conséquence de la Loi Fonction Publique avec l'importation d'un dispositif issu du secteur privé. Il faudra rester attentif à ce qu'il ne soit pas imposé...

- La rupture conventionnelle consiste en un accord mutuel par lequel un agent public et son administration conviennent des conditions de cessation définitive de

fonctions.

► La rupture conventionnelle est ouverte au fonctionnaire titulaire et au contractuel en CDI. Elle ne peut pas être imposée par l'une ou l'autre des 2 parties. L'agent perçoit une indemnité de rupture. Il a également droit aux allocations de chômage, s'il en remplit les conditions d'attribution.

### Décryptage du SNUipp-FSU

A ce jour les services de l'IA n'ont reçu aucune instruction du Ministère

---



Le 28/02/2020 a eu lieu une commission permanente d'action sociale (CPAS). Elle a accordé des aides exceptionnelles pour un montant global de 7520 euros et un crédit à taux 0 de 3000 euros. La prochaine CPAS est prévue le 18 mars 2020.

Si vous êtes en situation financière préoccupante n'hésitez pas à demander un rendez-vous aux assistantes sociales du rectorat.

<http://www2.ac-nice.fr/cid92199/contacter-le-service-social-de-l-academie-de-nice.html>

Contactez nous pour obtenir une aide dans vos démarches.

---



## CALENDRIER prévisionnel

### FEVRIER

6 février : grève - 10h Gare Sncf Nice

7 février: ACTION / 18h retraite aux flambeaux

**Avant le 10 février: demandes de temps partiel (1ère demande ou renouvellement)  
ou de reprise à 100%**

**lundi 10 février : CTA**

**Jeudi 13: stage syndical sur les retraites**

**Vendredi 14: GT formation continue 1er degré / Rectorat**

**MARS/AVRIL: Réunions INFOS Syndicales du SNUipp-FSU**

**Mercredi 4 : Conseil académique de formation continue**



**SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook**

**SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -**

**Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)**

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice -**

**Tél : 04 92 00 02 00**

**SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>**

**Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre  
adresse e-mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)**